



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE**

N° Spécial

15 Janvier 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDCS du 15 Janvier 2019

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
N° 2018-089	26.12.2018	Arrêté portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine	3
N° 2018-090	26.12.2018	Arrêté portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine	4

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté n° 2018-089 du 26 décembre 2018 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine

La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté n° 2015-01 du 30 janvier 2015 relatif au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n° 2015-06 du 5 février 2015 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant le procès-verbal portant résultats des élections du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition du secrétaire général de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine :

ARRETE

Article 1^{er}: Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est composé ainsi qu'il suit :

Représentants de l'administration :

- La Directrice Départementale, présidente ;
- La Directrice Départementale adjointe, suppléante ;
- Le Secrétaire Général, Chef du pôle fonctions support, responsable des ressources humaines

Représentants du personnel :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
M. Cédric BARRAS, UNSA	M. Daniel CORDIER, UNSA
Mme Stéphanie BRUN-KADI, UNSA	Mme Émilie GONZALEZ, UNSA
M. Thibault MARGOLLES, UNSA	Mme Fatia TELHA, UNSA
Mme Monique SETA, FO	Mme Muriel KERGREIS, FO

Article 2 : assistent également :

- Docteur SEBAOUN, Médecin de prévention d'Horizon Santé Travail (Ministère de l'Intérieur),
- Docteur LACOUR, Médecin de prévention d'Horizon Santé Travail (Ministères Sociaux)
- Madame IRIUS-LESTIN, Assistante Sociale

Article 3 : Peut également assister :

- Madame DEBAUW, Inspectrice Santé et Sécurité au Travail

Article 4 : L'arrêté DDCS n°2018-033 du 02 juillet 2018 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est abrogé.

Article 5 : Monsieur le secrétaire général de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 26 décembre 2018

La Directrice Départementale
de la Cohésion Sociale

Jeanne DELACOURT

Arrêté n° 2018-090 du 26 décembre 2018 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine

La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté DDCS du 4 juin 2018 relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant le procès-verbal portant résultats des élections du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel au sein du comité technique départemental de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition du secrétaire général de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine :

ARRETE

Article 1^{er} : Le comité technique de proximité de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est composé ainsi qu'il suit :

Représentants de l'administration :

- La Directrice Départementale, présidente ;
- La Directrice Départementale adjointe, suppléante ;
- Le Secrétaire Général, Chef du pôle fonctions support, responsable des ressources humaines

Représentants du personnel :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
M. Cédric BARRAS, UNSA	M. Daniel CORDIER, UNSA
Mme Stéphanie BRUN-KADI, UNSA	Mme Émilie GONZALEZ, UNSA
M. Thibault MARGOLLES, UNSA	Mme Fatia TELHA, UNSA
Mme Monique SETA, FO	Mme Muriel KERGREIS, FO

Article 2 : L'arrêté DDCS n° 2018-034 du 02 juillet 2018 portant désignation des membres du comité technique de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est abrogé.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 26 décembre 2018

La Directrice Départementale
de la Cohésion Sociale

Jeanne DELACOURT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>